



Projet de circulaire ministérielle pour la PRE 2016



Le 5 avril 2016 a été présenté à notre bureau national le projet de circulaire de mise en œuvre de la prime de résultats exceptionnels dans la police nationale au titre de l'année 2016.



DANS L'EST

Il a été constaté et dénoncé
par le SNAPATSI
l'incohérence de présentation de critères
d'attribution de la PRE Collective
uniquement pour le SGAMI Ouest.

Sachant que les SGAMI prennent en charge de plus en plus de missions supports pour la police nationale et les autres périmètres du Ministère de l'Intérieur, avec des effectifs constants, il est inique qu'un seul d'entre eux émette des propositions d'attribution de PRE Collective.

Le Secrétaire zonal Monsieur Ayhan ALTIPARMAK a envoyé un courrier à Monsieur le Préfet Délégué de la zone EST afin que le SGAMI EST soit aussi éligible au titre de la PRE Collective 2016.

BUREAU ZONAL

Ayhan ALTIPARMAK

Tél: 06.78.19.84.46 zoneest@snapatsi.fr **Alliance SNAPATSI,**

seul syndicat à défendre vos intérêts.